

SNUipp-FSU Paris
SNUDI-FO Paris
SE-Unsa Paris
SUD éducation Paris

Paris, le 29 mars 2022

À l'attention de Monsieur Teulier,
Directeur Académique des services de l'Éducation nationale
12 Boulevard d'Indochine, 75019 Paris

Objet : Multiplication des postes à profil au mouvement 2022

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale,

La Loi de Transformation de la Fonction publique n'est pas seulement une attaque frontale contre les organisations syndicales représentatives, elle apporte aussi son lot de dispositions absurdes qui entament les droits des personnels et désorganisent les écoles. Ces dispositions, avec la multiplication des postes à profil par exemple désorganisent aussi les services rectoraux. Alors que le manque de temps est sans cesse invoqué pour d'autres demandes, comme le rétablissement de la bonification des TRS affecté-es à titre provisoire ou la transmission des documents aux organisations syndicales, l'Académie semble ne pas être à une incohérence près et impose un nouveau fonctionnement extrêmement chronophage.

Le mouvement intra-départemental est une opération essentielle puisqu'il impacte fortement le quotidien et la carrière des personnels. Nos organisations considèrent que l'obtention d'un poste à titre définitif doit relever d'un mouvement équitable et transparent et que seul le barème permet d'assurer une réelle égalité de traitement entre toutes et tous.

Aujourd'hui près d'un quart des écoles est concerné par des postes à profil (direction, ambassadeur-riche du numérique, adjoint-e en langue, etc.). Pour certaines d'entre elles, l'intégralité des postes est profilée ! À ces postes en écoles, s'ajoutent des postes dans l'ASH, de CPC ou CPD ou chargé-e de mission. La multiplication des postes à profil à Paris s'inscrit dans la droite ligne de l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA) à Marseille, et reflète totalement le changement idéologique de recrutement des enseignant-es. Nous dénonçons ces dispositions qui pourraient laisser penser que l'exercice est différent dans ces écoles, tant du point de vue professionnel que de l'enseignement dispensé aux élèves.

Nous dénonçons l'entêtement de l'Académie à mettre en œuvre des dispositions rejetées par les collègues et l'ensemble de nos organisations. Alors que le mouvement concerne près d'un-e enseignant-e sur quatre, quel mépris pour les enseignant-es parisiennes ! Le mouvement débute dans quelques jours, il est toujours temps d'annuler ce fonctionnement impensé et néfaste à la bonne marche des écoles.

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE-Unsa, SUD éducation vous demandent de tenir compte des arguments avancés par les représentant-es des personnels lors des différentes instances et d'annuler ces dispositions afin de garantir un mouvement favorable aux collègues et fondé uniquement sur des règles et barèmes collectifs.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur le DASEN, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Les organisations syndicales parisiennes, SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-Unsa, SUD éducation